
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 décembre 2019 à 20 h 30

La société 3N développement présente au conseil municipal un projet de 3 éoliennes sur les communes de Vayres-Chéronnac. Une éolienne serait installée sur Chéronnac. Pour pouvoir continuer ce projet, le conseil municipal donne son accord à la majorité pour poursuivre l'étude.

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Le conseil municipal désigne un agent recenseur et fixe le montant de sa rémunération. L'agent recenseur sera Mme Sophie POULAIN comme les précédents recensements.

Suite à la demande de la directrice de l'école de Vayres, pour une participation au voyage scolaire à Varaignes au mois de juin 2020, le conseil municipal décide de verser une subvention qui sera fixée par rapport au nombre d'enfants de la commune inscrits à l'école de Vayres et qui participeront à ce voyage.

Concernant la réfection de la toiture de l'église, Mr FOUGERON doit effectuer un dossier d'avant projet pour la demande de subvention auprès de l'état (DETR).

Suite à la demande du trésorier de Rochechouart, le conseil municipal décide de supprimer la régie concernant la fête de l'huître qui avait été créée en 2013.

Le conseil municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement pour 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes POL il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la CCPOL afin que les stations d'épuration soient entretenues par les agents de la commune pour une durée de 6 mois. Le conseil municipal donne un avis favorable pour la signature de la convention de gestion provisoire des services d'eau et d'assainissement par la commune.

Pour la redevance assainissement, le conseil municipal décide de ne pas modifier les montants pour 2020.

Le conseil municipal accepte le devis de la société Lecarpentier de Sereilhac pour abattre un chêne le long de la départemental dans le Bourg ; ceci pour des raisons de sécurité.

Les travaux pour l'aménagement du bâtiment communal seront effectués en début 2020.

Le cross départemental aura lieu le dimanche 12 janvier 2020.

Les vœux du maire auxquels sont conviés les habitants de Chéronnac, auront lieu le dimanche 19 janvier 2020 à 10h30.

Le repas des aînés est prévu le 16 février 2020. Des invitations seront adressées aux personnes concernées.

A Chéronnac, le 13 décembre 2019.
Le Maire,